

HONORAIRES 2020 APPLICABLES AUX VENTES

- Prix jusqu'à 1.000.000 € 7% TTC du prix
- Prix compris entre 1.000.001 € et 5.000.000 € 6% TTC du prix
- Prix supérieur à 5.000.000 € 5% TTC du prix

Les honoraires sont à la charge du vendeur et incluent la T.V.A à 20%.

HONORAIRES 2020 APPLICABLES AUX LOCATIONS SAISONNIERES

- Maisons, Appartements 25% TTC du loyer

HABILITATION ET GARANTIE

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 9201 2016 000 014 363 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Garantie Financière de 500.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce souscrite auprès de MMA IARD – 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans Cedex 9.

